

Lettre de mission

Commission « Communication »

Chaque commission du Conseil des sages aura pour mission de travailler sur certains projets. Le fruit de ces travaux devra être mis en avant et communiqué aux autres commissions, ainsi qu'au Conseil municipal et à l'ensemble des habitants de Plumetot.

Ce sera le rôle de la commission « Communication ».

Parallèlement, la Commission pourra étudier la possibilité d'un rapprochement avec d'autres Conseils de sages et l'affiliation à la fédération nationale afin d'échanger les pratiques et les idées.

I. La communication interne à Plumetot

1. Bulletin d'information

Un bulletin d'information du Conseil des sages, avec sa propre identité visuelle, sera proposé.

Le travail de la commission consistera en la rédaction et la mise en page de points d'étape sur l'avancement des travaux de chaque sous-groupe, illustrés le cas échéant de photographies ou d'images.

Ce document sera validé par le Bureau du Conseil des Sages et par Monsieur le Maire puis diffusé à l'ensemble des Plumetotais, à raison d'une à quatre fois par an.

2. Site Internet

Une réflexion pourrait être menée sur la création d'un site Internet

De la même façon que pour le bulletin, son contenu devra être validé avant mise en ligne.

3. Communication au sein du Conseil des sages

Il est souhaitable que tous les membres du Conseil des sages soient tenus informés de l'avancement des travaux des différentes commissions.

La commission « Communication » aura donc pour mission de faire circuler l'information entre les différents sous-groupes. Cette information pourra être faite lors des assemblées plénières.

4. Communication au sein du Conseil municipal

Le Conseil municipal et, en premier lieu, Monsieur le Maire ou son représentant, devront suivre l'avancement des travaux.

Ainsi, toute proposition devra préalablement être présentée au Conseil municipal par un des membres de la commission concernée avant sa mise en œuvre et sa diffusion dans le bulletin.

.../...

II. Rapprochement avec d'autres Conseils des sages

La commission « Communication » pourrait s'inspirer des pratiques d'autres Conseils de sages et ainsi constituer une "bourse aux idées"

Le ou la président(e) pourrait être amené(e) à jouer ce rôle de représentation externe.

III. Affiliation à la Fédération des Villes et Conseils de Sages

Une réflexion pourrait être engagée sur la possibilité de s'affilier à la fédération nationale des conseils des sages, dans le même but d'échanger sur les bonnes pratiques.

Si cette adhésion se concrétisait, le président ou son représentant aurait là aussi un rôle de représentation à jouer.

*

Afin de remplir efficacement ces trois missions, cette commission sera composée de personnes issues de l'ensemble des sous-groupes qui auront travaillé sur des sujets imposés ou libres. Sa composition pourra donc évoluer lors de la mise en place de nouvelles commissions par exemple.

Le/la président(e) du Conseil des sages de Plumetot, de par son rôle de représentant, devra nécessairement faire partie de cette commission « Communication ».